

FRANCE – Procès sur la contamination : les apiculteurs déboutés

Par Anne FURET

Publié le 24/05/2007

Le 5 avril 2007, deux apiculteurs assignaient en référé M. Ménara (cf. Inf'OGM n°85) afin que soient interdites ses cultures GM pour protéger leur récolte de miel de la contamination. Le 24 mai est intervenue l'ordonnance de référé [1] qui déboute les plaignants de leur demande : "l'éloignement des ruches par rapport aux parcelles transgéniques est un facteur de protection" contre les contaminations. C'est donc à l'apiculteur de prendre ses dispositions. A l'inverse, en Allemagne, le 4 mai, le tribunal d'Augsbourg a préféré faire peser sur le cultivateur de PGM les mesures de prévention d'une contamination [2].

[1] <http://www.infogm.org/spip.php?arti...>

[2] <http://www.amisdelaterre.org/Le-mai...>

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-proces-sur-la-contamination-les-apiculteurs-deboutes/